



EDUCATION

AVMG – Association vaudoise des maîtres-ses de gymnase

EAV – Enseignant-e-s en arts visuels

SVMEP – Syndicat vaudois des maîtres-ses de l'enseignement professionnel

SVMS – Société vaudoise des maîtres-ses secondaires

14 décembre 2020

AGENDA ÉLECTRONIQUE IMPOSÉ

POURQUOI ET COMMENT CONTINUER À S'Y OPPOSER

L'imposition d'un agenda électronique par la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) à l'ensemble du secondaire II vaudois marque un véritable coup de force. Les «modalités minimales de l'emploi de ces agendas» (annexe au courrier du 1er décembre 2020) ont déjà donné lieu dans divers établissements - gymnases et écoles professionnelles - à des interprétations par la hiérarchie qui ouvrent la voie à d'incontrôlables dérives.

Pour exemple, la demande cumulative d'inscrire dans l'agenda électronique de l'élève à la fois le contenu des cours manqués le jour même, les devoirs à domicile à effectuer pour de prochaines échéances et le contenu prévu des prochains cours. Passé, présent, futur, école et domicile se carambolent ainsi dans un chaos sans précédent. Dans un autre établissement, c'est le projet de renvoyer les jeunes à la maison en cas de trous dans l'horaire, par classes entières, pour un suivi à domicile des cours à distance. Ailleurs encore, c'est la démultiplication des tâches pendant les cours qui a la cote : les profs mettent leurs documents numérisés et photographies de leurs tableaux noirs en ligne, dialoguent avec les élèves en classe et à distance (y compris sous l'œil d'une caméra?).

NOTRE AGENDA À NOUS ...

Le prétexte de la pandémie n'est même plus invoqué par l'employeur ; seul reste un dispositif étendu de contrainte et de contrôle. SUD Education en a élaboré une analyse dans un papier de position du 3 décembre (disponible ici: <https://www.sud-vd.ch/le-grand-bond-en-avant-dans-lhyper-controle/>). Il est temps de passer à la vitesse supérieure, enclenchée déjà par une pétition du SSP Enseignement dont la signature va bon train et des résolutions de la base qui se développent localement.

Pour poursuivre et renforcer cette mobilisation, nous invitons toutes et tous les collègues du postobligatoire à prendre position sur la situation ouverte par les directives de généralisation de l'agenda électronique avec un courrier individuel adressé à la Direction générale. Ce courrier s'inscrit dans le calendrier suivant.

Judi 10 décembre, SUD Education a informé le DFJC d'une **demande d'ouverture de négociation** en vue d'organiser le retrait de l'agenda électronique

EST UN AGENDA DE LUTTE!

et des dispositifs qui l'accompagnent, supprimant ainsi le recours obligatoire à cet agenda.

Vendredi 11 décembre, SUD Education a saisi l'**Organe de conciliation et d'arbitrage** face à ce que qui constitue un conflit collectif de travail. Au vu de la marche forcée à laquelle nous contrainst la DGEP qui veut une mise en œuvre de l'agenda au plus tard d'ici la mi-janvier 2021, cette saisine de l'Organe sis au Tribunal cantonal est une mesure de précaution en cas d'échec ou de refus de négociation de la part de Madame Cesla Amarelle. Cas échéant, il pourrait nous donner accès à un acte de non-conciliation, précieux pour mettre en acte des mesures de lutte fortes.

Dès lundi 14 décembre, nous vous invitons toutes et tous à utiliser la **lettre-type** disponible en ligne sur nos sites. Elle est un **moyen supplémentaire de faire monter la pression sur la DGEP et de se donner les moyens de gagner ce qui s'annonce comme une bataille d'envergure.**